



Royan, le 04 février 2022

AFFICHAGE

HT/EL

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le :

Jeudi 10 février 2022
à **18 h 00**

(Salle du Conseil Municipal)

Les réunions des conseils municipaux peuvent à nouveau se dérouler dans la salle du conseil en mairie à compter du 01 octobre 2021, en séance publique.

Néanmoins le port du masque est obligatoire pendant toute la réunion.

En outre, il est demandé à chaque élu de se munir de son propre stylo.

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 14 décembre 2021 et du 14 janvier 2022.
- Liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2022 - Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).
2. Ouverture de crédits pour l'exercice 2022 (section investissement).
3. Admission de créances éteintes - Budget Principal.
4. Désignation de Madame Liliane ISENDICK-MALTERRE au sein de la commission communale "Scolaire et formation" en remplacement de Madame Sandrine BEUVELET-HUBERT.

5. Approbation du soumissionnaire à la concession de service public pour l'exploitation du Palais des Congrès de la Ville de Royan ainsi que les motifs du choix et l'économie générale du contrat.
6. Centre Technique Municipal - Approbation du choix du jury.
7. Attribution de subvention sportive à l'association Handisport Saintonge Royan.
8. Attribution d'une subvention à l'OGEC Sainte-Marie / Saint-Jean-Baptiste.
9. Fusion administrative des écoles maternelle et élémentaire l'Yeuse de Royan.
10. Mise en place du dispositif "Petits déjeuners" au sein des écoles maternelle et élémentaire l'Yeuse de Royan.
11. Programme PENSA : préservons ensemble notre santé - Demande de subvention auprès de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA).
12. Demandes de subventions au titre du Label "Ville d'Art et d'Histoire" auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine et auprès du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine.
13. Attribution d'une subvention et approbation de la convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Royan et l'association Centre socioculturel de Royan, pour l'année 2022.
14. Signature de la convention relative à la réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive - Programme Les Rullas.
15. Modification des représentants au sein de la Commission Locale de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (CLAVAP).
16. Bilan des transactions immobilières - Année 2021.
17. Personnel Territorial - Rapport dans le cadre du débat sur la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

. Questions diverses



Le Maire,

Patrick MARENGO